



**Accueil  
0-3 ans**

# ***Vos démarches d'inscription pas à pas !***

Calendrier, pièces à fournir, modalités d'inscription :  
tout ce qu'il faut savoir sur l'accueil collectif.

# 1

## Prendre un rendez-vous au Lieu Unique d'Inscription

Selon le calendrier de la commission (page 6) et à partir du 6<sup>e</sup> mois de grossesse

Inscription en crèches municipales, privées ou associatives dans lesquelles la Ville réserve des berceaux :

### ➤ Par téléphone

01 49 15 38 60

### ➤ Sur place

La Manufacture - \*Lieu Unique d'Inscription

Mail Pierre Desproges | 37/39, rue Victor Hugo

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 9h-12h30 et 13h30-17h.

### ➤ En ligne

[pratique.pantin.fr](http://pratique.pantin.fr) > Portail familles

### ➤ Info +

L'inscription en crèche

départementale se fait dorénavant sur la plate forme du département :

[macreche.seinesaintdenis.fr](http://macreche.seinesaintdenis.fr)

# 2

## Préparer les pièces justificatives

### ➤ Afin de constituer le dossier de pré-inscription fournir originaux et copies :

#### > Un acte de naissance

(si l'enfant n'est pas encore né, le transmettre dès la naissance)

#### > Un justificatif de domicile,

datant de moins de trois mois

#### > Un justificatif de la situation

**socio-professionnelle**, datant de moins de trois mois (justificatifs de revenus, contrat de travail, promesse d'embauche, attestation de formation...)

#### > Un justificatif d'identité

# 3

## Se rendre au rendez-vous

### ➤ Chaque famille est reçue individuellement par un responsable de structure d'accueil collectif. C'est l'occasion de :

> Poser des questions sur les conditions de modes d'accueil collectif

> Définir sa demande (nombre de jours de garde, localisation, etc.)

> Finaliser le dossier de pré-inscription en déposant les pièces (étape 2) et en précisant la liste des établissements souhaités

### ➤ Avec des temps d'accueil adaptés

- L'accueil régulier (journée complète) :  
> sur 2, 3, 4 ou 5 jours (les jours sont fixés à l'avance).
- L'accueil occasionnel (demi-journée) :  
trois demi-journées maximum par semaine.

### ➤ Infos +

Le choix de l'établissement d'accueil est indépendant de votre lieu de résidence.

## 4 modes d'accueil selon le besoin

- La **crèche collective** est réservée à un accueil régulier en temps plein (5 jours).

1 établissement en gestion municipale

- Les **établissements multi-accueil** accueillent les enfants en temps régulier (2, 3, 4 ou 5 jours). L'accueil occasionnel est proposé dans certaines structures.

5 établissements en gestion municipale  
6 établissements privés et/ou associatifs à Pantin dans lesquelles la ville réserve des places. La gestion quotidienne est entièrement assurée par ces structures.

2 établissements en gestion départementale (les inscriptions se font sur la plateforme : [macreche.seinesaintdenis.fr](http://macreche.seinesaintdenis.fr))

- Les **haltes-jeux** permettent aux parents de faire découvrir à l'enfant, de façon ludique et conviviale, la vie en collectivité. Cet accueil est occasionnel et limité à trois demi-journées par semaine.

Les inscriptions se font directement auprès du responsable d'établissement (renseignements auprès du Lieu Unique d'Inscription).

- Le **service d'accueil familial** propose un accueil au domicile des assistantes maternelles municipales. Elles se retrouvent régulièrement à la Maison de la petite enfance afin de permettre aux enfants un accueil collectif. Cette formule est réservée à l'accueil régulier à temps plein.

Les assistantes maternelles agréées employées par la Ville de Pantin sont encadrées par des professionnels de la petite enfance et bénéficient régulièrement de formation.

Si votre assistante maternelle est absente, votre enfant sera accueilli par une autre assistante maternelle.

## III La Manufacture

### 1 Service d'accueil familial

11, rue des Berges  
Du lundi au vendredi 7h-19h

### 2 Crèche collective

**Berges**  
11, rue des Berges  
Du lundi au vendredi 7h30-18h30

### 4 Établissements multi-accueil

**Bergerons**  
11, rue des Berges  
Du lundi au vendredi 8h-18h  
Accueil occasionnel possible

### 4 Courtilières

15, avenue Aimé Césaire  
Du lundi au vendredi 7h30-18h30

### 5 Françoise Dolto

35, rue Formagne  
Du lundi au vendredi 8h-18h  
Accueil occasionnel possible

### 6 Les Petits rougets

17-23, rue Rouget de Lisle  
Du lundi au vendredi 7h30-19h

### 7 Rachel Lempereur

29, rue Auger  
Du lundi au vendredi 7h30-18h30

### 8 Le Nid des tout-petits (privé)

10, rue Méhul  
Du lundi au vendredi 7h30-18h30

### 9 Les Petits d'homme (privé)

41, rue Delizy  
Du lundi au vendredi 8h-18h30

### 10 Les Petits d'homme Distillerie (privé)

35, rue Victor Hugo  
Du lundi au vendredi 8h-18h30

### 11 Les Poullains (privé)

13, rue Hoche  
Du lundi au vendredi 7h30-19h

### 12 Rocambole (privé)

140, avenue Jean Lolive  
Du lundi au vendredi 7h30-18h30

### 13 Les Bobinos (associatif)

10, rue Gabrielle Jossierand  
Du lundi au vendredi 7h-19h

### 14 Les Petits minotiers

32, rue Delizy  
Du lundi au vendredi 7h30-19h  
(réservé aux salariés de la ville de Pantin)

### 15 Halte-jeux

**Coquelicots**  
Centre social des Courtilières  
21, avenue Aimé Césaire  
Lundi, mardi, jeudi 9h-12h30  
et 13h-16h30, mercredi et vendredi 9h-12h30

### 16 Crèche parentale

**Jolis mômes**  
17, quai de l'Ourcq  
(inscription directement auprès de l'établissement)  
Déménagement courant 2022  
42, av. Édouard Vaillant

### Crèche départementale

**Annie Fratellini**  
11-13, rue Gabrielle Jossierand  
Du lundi au vendredi 7h-18h45

### 18 Pellat

3, rue du docteur Pellat  
Du lundi au vendredi 7h-18h45



## Capacité d'accueil totale : 574

- > 326 places municipales
- > 164 places réservées auprès des crèches associatives ou privées
- > 84 places départementales (attribuées par le Département)

Ouverture courant 2024 d'un établissement privé avec des places réservées par la ville de Pantin.

## 4 Examen du dossier de pré-inscription en commission d'admission

Le dossier de pré-inscription est étudié en Commission d'Admission aux Modes d'Accueil (CAMA) qui se réunit deux fois par an, selon le calendrier défini.

Chaque demande peut faire l'objet d'un maximum de trois passages par enfant en commission, à raison d'un seul passage par année civile.

### Calendrier des commissions

	Date de naissance	Période d'inscription	Réponse
Printemps 2024	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 25 avril 2024	Du 8 janvier au 25 avril 2024	Mi-juin 2024
Automne 2024	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 26 septembre 2024	Du 17 juin au 26 septembre 2024	Mi-novembre 2024

### Critères d'attribution

La CAMA est garante de l'équité de traitement des demandes et de l'attribution des places, dans le respect de la mixité sociale.

#### > Les critères impératifs

- la capacité d'accueil correspondante à l'âge de l'enfant
- le lieu de résidence : Pantin

#### > Les critères complémentaires

- la situation socio-professionnelle : parent(s) en activité, en recherche d'emploi, en congé parental, à temps partiel...
- la situation médicale ou sociale : handicap, protection sociale de l'enfance...
- la situation familiale : fratrie, gémeauté...

## 5 Réponse de la CAMA

La décision prise par la CAMA est notifiée aux familles par courrier uniquement.

- > **Si le dossier est retenu** : la famille doit contacter l'établissement dans les 15 jours pour confirmer l'inscription définitive (visite médicale et vaccination à prévoir).
- > **Si le dossier est refusé** : il est possible de représenter sa demande ultérieurement (un passage par année civile).

Tous les enfants ne peuvent être accueillis dans le cadre collectif. Il est important de prévoir une solution alternative avant la réponse de la commission.

### Infos +

#### Pour découvrir les différents modes d'accueil :

rendez-vous au Relais petite enfance un jeudi par mois 18h-20h sur inscription.

#### Pour les parents futurs employeurs d'assistant(e) maternel(le) :

rendez-vous au Relais petite enfance deux mardis par mois 14h-16h sur inscription.

Plus de  
32 %

des demandes satisfaites en 2023.



# Un lieu pour vos démarches petite enfance

**La Manufacture** | Mail Pierre Desproges | 37/39, rue Victor Hugo

## ➤ Pour connaître les différents modes d'accueil

### Relais petite enfance

Tél. 01 49 15 39 55 | [relais-petite-enfance@ville-pantin.fr](mailto:relais-petite-enfance@ville-pantin.fr)

Lundi, mardi, mercredi et jeudi 9h-12h30 et 13h30-17h

## ➤ Pour s'inscrire

### Lieu Unique d'Inscription (LUI)

Tél. 01 49 15 38 60 | [inscription-petite-enfance@ville-pantin.fr](mailto:inscription-petite-enfance@ville-pantin.fr)

Lundi, mardi, mercredi et jeudi 9h-12h30 et 13h30-17h

## ➤ Pour être soutenu dans son rôle de parent

### Relais des parents

Tél. 01 49 15 72 20 | [relaisdesparents@ville-pantin.fr](mailto:relaisdesparents@ville-pantin.fr)

lundi et mardi 9h-12h30 et 13h30-17h30

Mercredi 9h-17h30

Jeudi 9h30-12h30 et 16h-20h